



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le 17 MARS 2023

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur la mesure de carte scolaire envisagée au sein de l'école maternelle Camille Riffaterre de Bouraneuf à la rentrée 2023.

Attentif à l'objet de votre intervention, je tiens à vous assurer que le renforcement d'une offre éducative de qualité constitue une priorité du ministère pour garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.

Les territoires ruraux sont un atout pour notre pays et l'École de la République doit être un acteur majeur du dynamisme des espaces les plus éloignés et un levier essentiel de l'équité territoriale. Notre Gouvernement met donc tout en œuvre pour préserver l'attractivité des territoires et le maintien de services publics de proximité.

Les mutations démographiques constatées à l'échelle nationale se répercutent sur notre système éducatif, de la maternelle au lycée. L'année scolaire 2023-2024 sera marquée par une forte baisse du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public de près de 64 000 dans le premier degré et d'environ 800 dans le second degré.

L'académie de Limoges se verra également impactée par cette tendance, avec une diminution des effectifs de 1,4 % dans le premier degré . Les moyens d'enseignement prévus permettront toutefois une amélioration du taux d'encadrement, répondant ainsi aux priorités pédagogiques et éducatives.

.../...

Monsieur Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse
Président du groupe ruralité du Sénat
Sénat
75291 PARIS CEDEX 06

Référence à rappeler : BDC/2023/4214/DI/DF


Cette progression des taux d'encadrement permettra de conforter la priorité donnée à l'école primaire et de renforcer les efforts déjà engagés en faveur d'une école pleinement inclusive.

Il appartient aux autorités académiques de répartir les moyens dont elles disposent entre les différents niveaux d'enseignement, en s'attachant à assurer la plus grande équité au profit de la réussite des élèves. La situation de chaque école est étudiée, en tenant compte des caractéristiques qui lui sont propres, dans un souci d'équilibre entre les différentes structures du département et au regard des effectifs.

Sachez cependant que des modifications sont possibles lors des prochaines phases d'ajustement, le schéma présenté à ce jour n'étant pas définitif. Ayez l'assurance que les services académiques examineront avec soin chaque situation et seront particulièrement attentifs aux cas d'éloignement.

Aussi n'ai-je pas manqué de transmettre votre correspondance à Madame la rectrice de l'académie de Limoges afin que ses services examinent la situation que vous avez exposée et vous tiennent informé de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération.



Pap NDIAYE